

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 22/05/2026

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet
CS 21490
33063 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05.56.99.38.00
Télécopie : 05.56.24.39.03

Greffé ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E26000057 / 33
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : enquête unique portant sur une déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Mios concernant l'extension de la Zone d'Activité Mios Entreprises

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Inès PRIAT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Thierry BARBOT en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,



A red circular stamp from the Tribunal Administratif de Bordeaux is visible. The stamp contains the text 'TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX' around the perimeter and a central emblem. A blue ink signature is written across the stamp.

Xavier BEAUCHE des LARZES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

22/05/2026

N° E26000057 /33

Le président du tribunal administratif

E- Décision désignation de commissaire du 22/05/2026

CODE : 1

Vu enregistrée le 21/05/2026, la lettre par laquelle Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

enquête unique portant sur une déclaration de projet et mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de Mios concernant l'extension de la Zone d'Activité Mios Entreprises ;

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2026 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Inès PRIAT est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Thierry BARBOT est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord, à Madame Inès Priat et à Monsieur Thierry Barbot, copie sera transmise à la commune de Mios.

Fait à Bordeaux, le 22/05/2026

le président,

Pour expédition conforme à l'original
Pour le Greffier en Chef et par délégation
Le Contrôleur des services techniques



Xavier BESSE des LARZES

Gil CORNEVAUX